



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2024-048

Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Cubzac les Ponts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par SOGEDO SAINT ANDRE DE CUBZAC, représentée par Monsieur BOECHAT Charlie, en date du 22 mai 2024 pour des travaux d'hydrocurage des réseaux d'assainissement en chantier mobile, RD1010 - Avenue de Paris sur la commune de Cubzac-les-Ponts,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux sur la RD1010 – Avenue de Paris sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour des travaux d'hydrocurage des réseaux d'assainissement en chantier mobile, deux places de stationnement seront supprimées afin de ne pas gêner la circulation au droit du chantier du vendredi 17 mai 2024 au jeudi 23 mai 2024.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,
- Le demandeur (SOGEDO ST ANDRE DE CUBZAC),

Fait à Cubzac les Ponts, le **24 MAI 2024**
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT

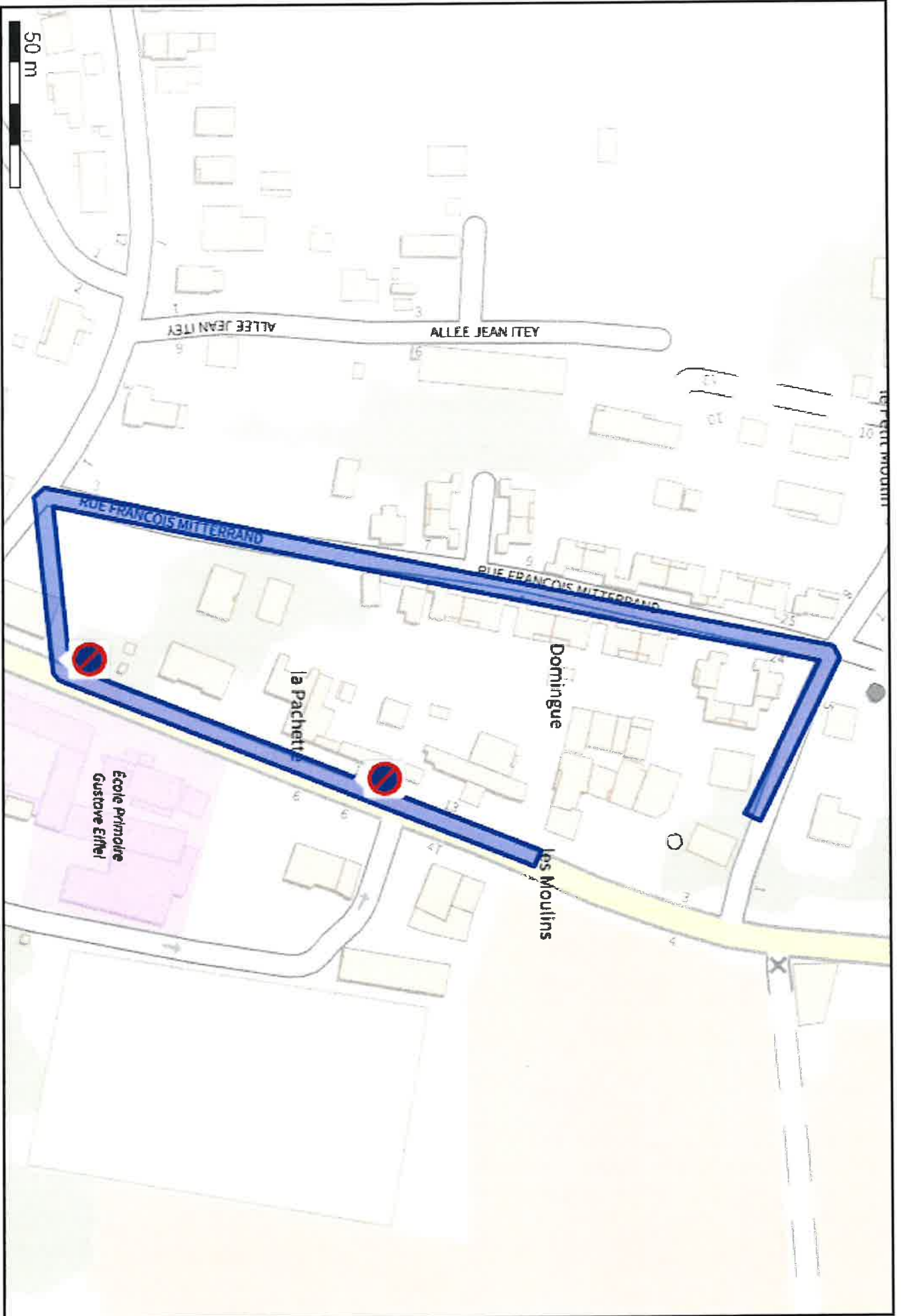


Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.





50 m

ALLEE JEAN ITEY

ALLEE JEAN ITEY

RUE FRANCOIS MITERRAND

RUE FRANCOIS MITERRAND

Ecole Primaire
Gustave Eiffel

la Pachette

Domingue

Les Moulins

(44.971939 -0.453247);(44.971894 -0.453853);(44.973925 -0.453249);(44.973737 -0.452697);(44.973727 -
 0.452667);(44.973769 -0.452639);(44.973980 -0.453258);(44.973964 -0.453305);(44.971873 -0.453927);(44.971845
 -0.453891);(44.971894 -0.453221);(44.971909 -0.453194);(44.973146 -0.452486);(44.973167 -
 0.452473);(44.973185 -0.452534);(44.971939 -0.453247);

Polygone 1

LEGENDE	
Systeme géodésique	EPSG
WGS 84	EPSG 4326